

Assemblée des délégués du 8 octobre 2021

Point 4 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et d'investissements 2022

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Administration

- 01 **Législatif et Exécutif**
- 0120 **Exécutif (Comité de direction, commissions)**

Les frais relatifs au fonctionnement du Comité n'ont subi aucune modification par rapport au budget 2021.

- 02 **Services généraux**
- 0220 **Administration générale**

Concernant le mandat administratif, un montant de CHF 80'000.00 pour 2022 a été maintenu afin de permettre d'assurer les tâches administratives du secrétariat et du chef de projet, liées à la mise en œuvre des projets d'agglomération et au soutien des communes de l'agglomération dans le développement de leurs mesures.

b) Culture et Loisirs

- 33 **Médias**
- 3320 **Mass media (Informations intercommunales – Communication)**

De la même manière que pour l'édition 2017, un sponsoring de CHF 15'000.- HT est prévu sur ce poste pour le Comptoir gruérien. En contrepartie, une mise en valeur du réseau de bus MOBUL sera réalisée dans le cadre de cette manifestation.

c) Transports et communication

- 62 **Transports publics**
- 6220 **Trafic régional et d'agglomération**

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont estimés à CHF 10'000.00.

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00), sont estimés à CHF 30'000.00 (dont 50 % subventionnés par le canton). Ils permettent des analyses sur le réseau et sur l'offre en transports publics.

En raison des incertitudes liées au COVID des résultats 2019-2020, des discussions sont en cours pour définir les coûts d'exploitation des lignes de transport pour 2022 (compte 6220.3130.00). Un montant identique à 2021 de CHF 3'300'000.00 est prévu.

Les subventions cantonales pour l'exploitation des 3 lignes de bus Mobul (compte 6220.4631.20) sont liées au taux de couverture atteint dans la dernière année connue.

Il est à noter que l'indemnité 2022 ne tient pas compte des éventuels effets COVID. Il faudra attendre la législation urgente en cours de consultation pour définir de quelle manière les pertes de recettes devraient encore être compensées.

Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que la commune du Pâquier ne participe pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

Mobul - Récapitulation des participations communales - BUDGET 2022

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissements Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Investissements Environnement (Aménagement)	Total des participations (A inscrire dans le budget de fonctionnement des communes membres)	Investissement Transports et communications (Routes communales et génie civil)	Total des participations (pour mémoire)
Bulle	133'135.00	1'215'641.00	0.00	0.00	1'348'776.00	398'640.03	1'747'416.03
Morlon	3'310.00	30'231.00	0.00	0.00	33'541.00	9'860.45	43'401.45
Le Pâquier	6'263.00	0.00	0.00	0.00	6'263.00	18'604.55	24'867.55
Riaz	13'919.00	127'118.00	0.00	0.00	141'037.00	40'518.02	181'555.02
Vuadens	11'573.00	105'710.00	0.00	0.00	117'283.00	33'348.58	150'631.58
	168'200.00	1'478'700.00	0.00	0.00	1'646'900.00	500'971.64	2'147'871.64

d) Environnement

79 Aménagement

7900 Aménagement du territoire

Pour 2022, un montant de CHF 60'000.00 est prévu pour les études générales en aménagement du territoire et le soutien au Comité par le bureau mandataire.

Commentaire :

Les charges et les produits augmentent de 0.7 % par rapport au budget 2021.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Transport et communication

61 Routes communales

6150 Routes communales et génie civil

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux prévus et des subventions attendues en 2022 par les communes membres :

Mesures du PA1

- **Commune de Bulle :**
 - M2 Réaménagement de la route entre la Halte d'Epagny et le giratoire du PRA pour un montant de CHF 60'897.00
 - **Commune du Pâquier :**
 - M13a RC Secteur gare pour un montant de CHF 42'933.00
- Total des investissements PA1 CHF 103'830.00**

Mesures du PA3

- **Commune de Bulle :**
 - M0.1 Amélioration de la circulation des bus secteur gare pour un montant de CHF 399'766.00
 - M4.1 Aménagement de l'interface de la nouvelle gare pour un montant de CHF 458'969.00
 - M4.2 Construction de la vélostation à la gare pour un montant de CHF 398'095.00
 - M6.1 Voie piétonne Gare/Centre-Ville pour un montant de CHF 261'772.00
 - M7.1 MD Vevey-Moulin pour un montant de CHF 16'889.00
 - M7.4 MD Buissons pour un montant de CHF 422'214.00
 - M7.5 MD Parqueterie pour un montant de CHF 443'324.00
- Total des investissements PA3 CHF 2'401'029.00**

Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.

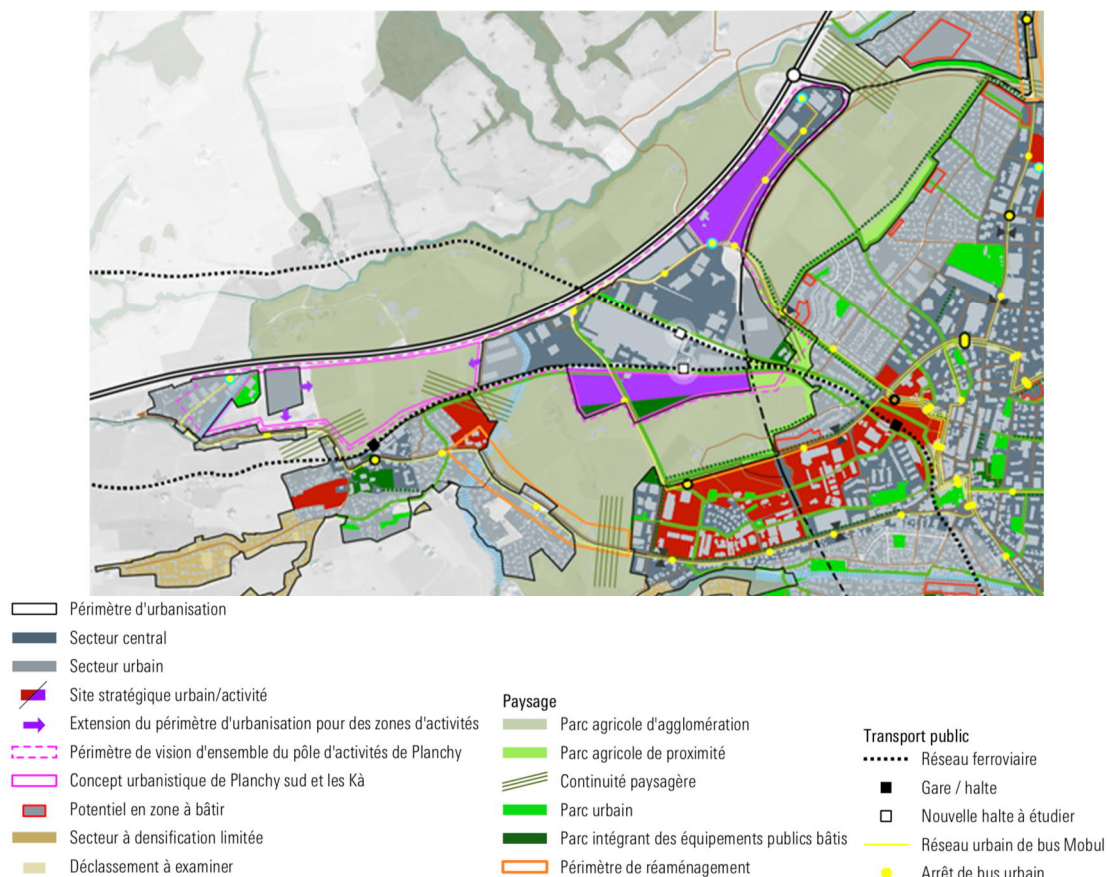
Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.

Demande de crédit d'étude pour l'élaboration de la vision d'ensemble pour le pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4)

1. CADRAGE**Le pôle d'activités de Planchy**

Le pôle d'activités de Planchy comprend les zones industrielles et artisanales de l'ouest de l'agglomération, sur les communes de Bulle et Vuadens. Le pôle concerne les secteurs construits, les secteurs en zone à bâtir mais non construit (réserves) et les secteurs d'extension de zone à bâtir (« Planchy sud » et « Ruban Vuadens »).

Le pôle d'activités est considéré comme stratégique par le canton (via le plan directeur cantonal), la région (via le plan directeur régional en cours), l'agglomération (via le PA4) et les communes concernées (via leur PAL).



Extrait du plan de synthèse du PA4, avec le périmètre de la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy, en traitillé rose

Caractère obligatoire de la mesure U3 (projet d'agglomération et plan directeur)

La mesure U3 du PA4 prévoit l'élaboration de la vision d'ensemble pour le pôle d'activités de Planchy. Par ailleurs, Celle-ci figure également comme un élément liant du plan directeur d'agglomération, approuvé par le Conseil d'État. En ce sens, la réalisation de cette étude est obligatoire.

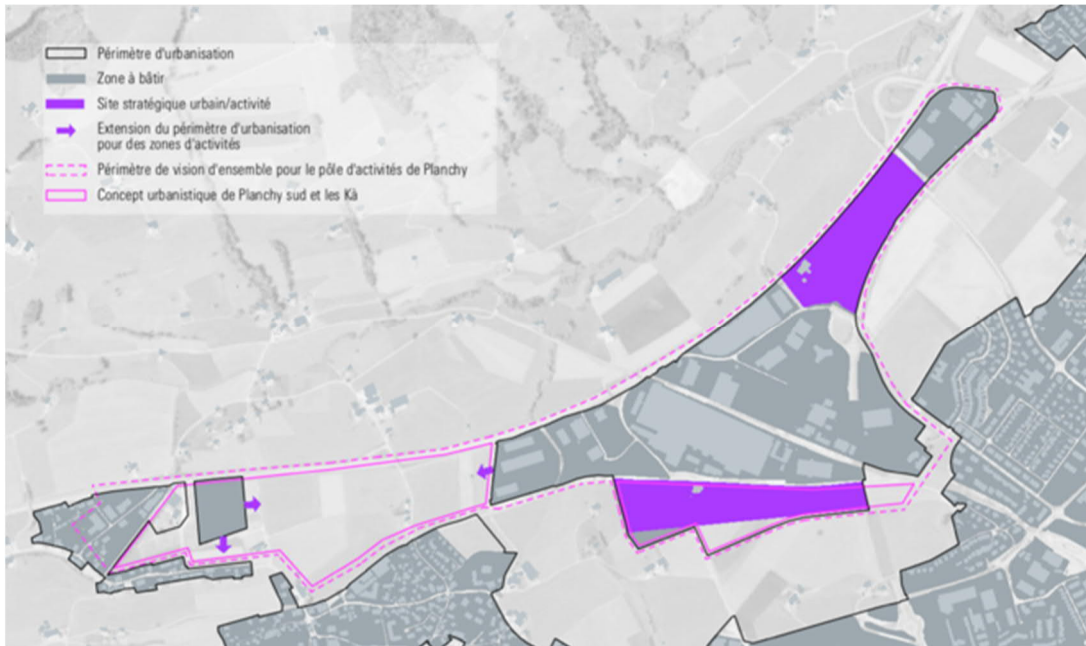
Nécessité de l'étude

Le pôle d'activités de Planchy est stratégique parce qu'il recèle des entreprises d'importance et un grand nombre d'emplois, que les potentiels de densification et nouvelles constructions sont très importants et que la situation en lien avec le ferroviaire et l'autoroute est idéale. D'importants développements y sont donc prévus et sont accompagnés par des mesures infrastructurelles majeures, comme la voie verte et le déploiement du réseau de bus.

Il est ainsi nécessaire d'accompagner le développement (densification, extension) du pôle de la meilleure manière possible du point de vue de l'urbanisme, du paysage, de la mobilité et de l'environnement et de s'assurer de la parfaite coordination des mesures infrastructurelles.

La vision d'ensemble est un master plan, soit un outil d'aménagement permettant de représenter dans les grandes lignes le développement souhaité et les principes d'aménagement à retenir.

L'étude traitera de la zone à bâtir existante, des extensions de zone prévues, des différents thèmes concernés par l'aménagement (paysage, volumes bâtis, densification, espaces extérieurs, espaces publics, stationnement, accessibilité, gestion de l'eau, bruit, etc.), et vérifiera le respect des planifications supérieures cantonales et régionales. Enfin, elle précisera les mesures à intégrer dans les planifications locales.



Périmètre de la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy, en traitillé rose

Proposition d'un crédit d'étude pour l'élaboration de la mesure

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de voter un crédit d'étude permettant d'élaborer la vision d'ensemble selon le déroulement suivant.

1. Analyses

Récolte des données, questionnaire aux entreprises (intentions et besoins), diagnostic de l'état du site (urbanisme, paysage, mobilité, environnement). Définition des objectifs pour le développement du site.

Devis : CHF 20'000.00

2. Vision

Illustration de la vision d'ensemble pour le développement du pôle et schémas de fonctionnement généraux, déroulement d'ateliers afin de consolider la vision.

Devis : CHF 25'000.00

3. Stratégies et principes thématiques

Clarification des principes d'aménagement et définition d'un plan d'actions pour le développement du pôle.

Devis : CHF 25'000.00

En parallèle : processus participatif et expertises

Processus participatif avec un groupe d'utilisateurs (représentants des entreprises du site).

Devis : CHF 9'000.00

Appui d'experts spécialistes indépendants (développement économique, urbaniste, ingénieur mobilité, ingénieur environnement, architecte-paysagiste).

Devis : CHF 11'000.00

Crédit d'investissement demandé

1. Analyses	CHF	20'000.00	
2. Vision	CHF	25'000.00	
3. Stratégies et principes thématiques	CHF	25'000.00	
Processus participatif et expertise	CHF	<u>20'000.00</u>	
TOTAL	CHF	90'000.00	HT
Frais (3%) et TVA (7,7%)	CHF	<u>10'000.00</u>	
TOTAL	CHF	100'000.00	TTC
		=====	

Sur la base des explications fournies, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 100'000.00 pour l'élaboration de la vision d'ensemble pour le pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4).

Financement : par emprunt de CHF 100'000.00 auprès d'un établissement financier ou par des liquidités existantes

Amortissement : 25 % par année, dès 2023

Intérêts : 1 % par année

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022, tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Erika Morand



La Présidente
Marie-France Roth Pasquier

